

Les différentes étapes d'un projet pour un maître d'ouvrage public

Il est parfois difficile en tant que maître d'ouvrage public de définir ses besoins pour commander un projet. Quelles sont les étapes indispensables à la définition d'un projet pour un maître d'ouvrage public ?

Objectif

Le contenu de la formation permettra aux stagiaires de mieux évaluer leur besoin, les hypothèses d'implantation des projets, la compatibilité entre un programme et un budget, les délais incompressibles des projets, les étapes et études préalables, les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage, la constitution d'un cahier des charges, les techniques d'achat, les différentes phases de la maîtrise d'oeuvre.

Experts

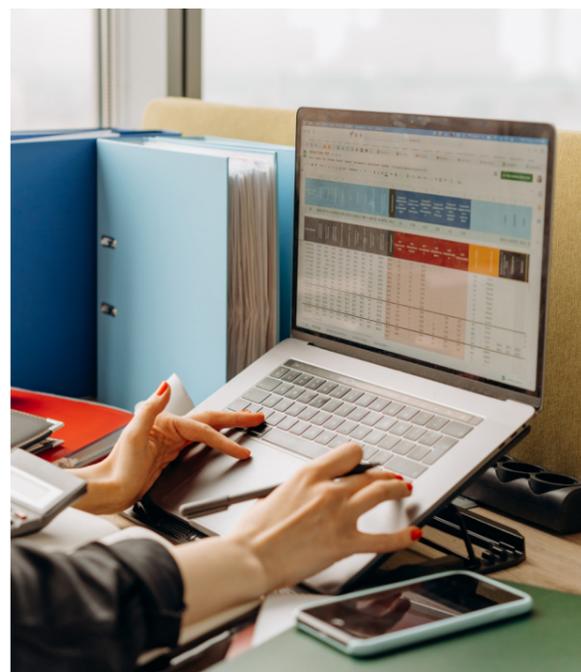
Architecte de la mission inter-ministérielle de la qualité des constructions publiques (MIQCP).

Formatrice- formateur

Architecte-conseil du CAUE d'Alsace

Animateurs

Des architectes conseil du CAUE d'Alsace seront mobilisés pour animer la formation.



Contenu de la formation

Partager un vocabulaire commun
Les différents étapes d'un projet public
Le choix du site
La compatibilité entre un programme et un budget
Savoir faire des choix
Les différentes techniques d'achat
Les différentes étapes d'un contrat de maîtrise d'oeuvre
Les délais réglementaires du code de la commande public et des autorisations administratives

Mis en situation pratique

Cas concrets : les périscolaires

Modalités pédagogiques

Méthode

Le parcours pédagogique proposé en vue de parvenir à l'acquisition de compétences professionnelles est basé sur l'observation, l'analyse et des cas concrets.

La formation permettra de développer les compétences de chaque stagiaire par un diaporama, des études de cas, des visites sur site. L'apprentissage se fera par questions- réponses et sujets en groupe.

Les modalités d'animation feront intervenir des experts et des professionnels par demi-journée.

Evaluation des acquis

Un questionnaire de préformation, des exercices, quizz seront proposés en cours de formation puis une mise en situation conclura l'apprentissage.

Un questionnaire d'évaluation de formation sera proposés aux stagiaires.

Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

Supports

Les références, l'étude d'un cas concret et une bibliographie seront remis à chaque candidat.

Public visé

Elus locaux, fonctionnaires territoriaux, responsables de service, techniciens.



Infos Pratiques

Lieu de formation : Strasbourg - Colmar
Les détails seront donnés aux participants lorsqu'ils seront inscrits

Durée : 3 journées de 7h00

Horaires : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

Modalités d'accès : L'inscription s'effectue en ligne sur le site du CAUE d'Alsace.
L'inscription doit être finalisée 10 jours avant le début de la formation

Prix de la formation : 600 €

Nombre de participants : Le nombre de participants est limité à 12 personnes afin que la formation soit dispensée dans les conditions optimales d'échanges nécessaires à l'apprentissage.
6 participants doivent être inscrits pour que la formation ait lieu.

Pré-requis : aucun

Date : juin 2023

67+68
Alsace
caue
conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

Contact :
Tel +33 (0) 3 88 15 02 30
Mail : caue@caue-alsace.com
Site web : www.caue-alsace.com

